

L'école en tête



- ▶ POURQUOI SE SYNDIQUER ?
- ▶ LE SNES : FORCES ET FRAGILITÉS
- ▶ LA SITUATION SYNDICALE EN FRANCE
- ▶ LE RÔLE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE, LA FSU
- ▶ LE SNES ET LA POLITIQUE
- ▶ NOTRE CONCEPTION D'UN SYNDICALISME D'ACTION, DE REVENDICATION, DE PROPOSITION

*Pour une profession
plus forte*

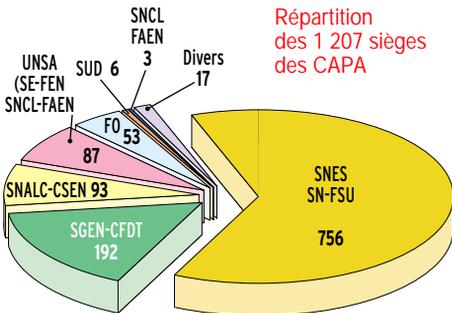
Se syndiquer

Pourquoi se syndiquer ? Pourquoi se syndiquer au SNES lorsque l'on est dans le second degré ? Une étude menée avec la Sofres il y a deux ans montre qu'on se syndique au SNES pour une ou plusieurs des raisons suivantes :



- Parce que l'on a **besoin du SNES** à titre personnel au niveau de l'établissement (renseignements, intervention auprès du chef d'établissement) ou bien à un autre niveau de l'administration (informations, suivi d'une demande de mutation, respect des droits à une promotion, etc.)
- Parce qu'il représente au niveau de l'établissement **un collectif** susceptible de peser positivement dans la vie de l'établissement.
- Parce que le SNES a une **influence importante** sur les évolutions du système éducatif et qu'il est le défenseur des intérêts collectifs « matériels et moraux » de la profession.
- Parce qu'il fait de bonnes propositions **pour l'avenir** du système éducatif.
- Parce qu'il correspond à un **système de valeurs** et d'idées dont on peut se sentir proche.

Le SNES : forces et fragilités



Lors des dernières élections professionnelles, les personnels de second degré ont confirmé l'ancrage du SNES en lui accordant la majorité absolue des suffrages dans toutes les catégories où il était candidat.

Le SNES est une exception dans le paysage syndical français, et même dans le paysage syndical enseignant. Il compte 75 000 adhérents, personnels enseignants et d'éducation des lycées et collèges, CO-Psy. Il syndique donc de 20 à 25 % de son champ de syndicalisation. Les dernières élections professionnelles de 1999 ont montré qu'il gardait intacte toute sa représentativité (57 %).

La taille des établissements dans le second degré est telle qu'elle permet au SNES d'avoir dans la plus grande partie des lycées et collèges la structure de proximité des syndiqués qu'est la **section d'établissement (S1)**. C'est un axe privilégié du SNES que de surmonter les difficultés rencontrées, dans certains

établissements, notamment en collège, pour obtenir qu'un ou plusieurs syndiqués acceptent de participer à l'animation de la vie syndicale (organisation du débat entre syndiqués, initiatives de prise d'heures d'info syndicales ou d'AG en direction de l'ensemble des collègues, initiatives au niveau de l'établissement ou des parents d'élèves, démarches auprès de l'inspecteur d'académie,

du recteur ou des élus, relations avec le conseil d'administration, etc.). A côté du **niveau national (S4)** chargé de la mise en œuvre de l'orientation générale du syndicat et des relations avec le ministère, **les niveaux départementaux (S2)** et **académiques (S3)** jouent un rôle de plus en plus grand, notamment du fait de la décentralisation et de la déconcentration qui l'a accompagnée à jouer un rôle de plus en plus grand. Le S3, au-delà des opérations de gestion des personnels, est conduit à une intervention de plus en plus générale du fait du renforcement des compétences des recteurs qui a accompagné le nouveau rôle des régions dans le domaine de l'éducation.

Son poids et sa représentativité rendent le SNES incontournable et lui donnent des responsabilités particulières par rapport à la profession comme par rapport au système éducatif.

Le S2, interlocuteur de l'inspection académique (IA) et du conseil général, est aussi chargé des relations avec les autres organisations (syndicales, parents d'élèves, etc.) structurées au niveau du département. Il coordonne les S1 et organise l'action du syndicat au niveau local. Nos pratiques n'ont pas toujours suffisamment suivi ces évolutions. Faire mieux participer tous les niveaux du syndicat à l'élaboration de la démarche syndicale reste un enjeu essentiel pour le SNES.

Son poids et sa représentativité rendent le SNES incontournable et lui donnent des responsabilités particulières par rapport à la profession comme par rapport au système éducatif.

Cette force en a fait la bête noire de certains ministres qui, comme Claude Allègre, entendaient porter des coups au second degré. C'est aussi ce qui explique qu'il lui est parfois plus difficile qu'à d'autres organisations, dont la représentativité est plus marginale, de faire émerger un point de vue cohérent d'une profession sortie assez éclatée des évolutions du système éducatif de ces dix dernières années. Les débats difficiles sur la démocratisation, les missions de l'enseignement, l'interdisciplinarité, avec les TPE et les IDD en témoignent.



Faire mieux participer tous les niveaux du syndicat à l'élaboration de la démarche syndicale reste un enjeu essentiel pour le SNES.



© DANIEL MAUNOURY

La principale difficulté que rencontre le SNES porte sur la syndicalisation. Au-delà d'un turn-over, important mais traditionnel, de l'ordre de 20 à 25 %, le SNES a perdu ces 5 dernières années plusieurs milliers d'adhérents. Une telle régression, même si elle frappe la quasi-totalité des organisations syndicales, et plus encore le syndicalisme interprofessionnel, nécessite d'être examinée sérieusement, en faisant la part entre les facteurs généraux qui handicapent le syndicalisme en général et ce qui est plus spécifique au SNES (orientation, action, acquis revendicatifs, services). Les chiffres montrent des difficultés particulières avec les jeunes, non tant pour leur recrutement, que pour leur fidélisation, ce qui implique que l'image du SNES n'est pas pour eux *a priori* mauvaise, mais qu'il ne répond pas suffisamment, sur la durée, à leurs attentes. **Le SNES va entreprendre dans les prochains mois un très gros effort de formation qui devrait avoir pour objectif de nouer un contact direct avec un maximum de nouveaux syndiqués.**

La situation syndicale en France

Le syndicalisme est en France dans une situation paradoxale. Les sondages montrent que les salariés continuent de penser que les syndicats jouent un rôle décisif sur le plan social et pour la préservation des acquis, mais ils sont en même temps de moins en moins nombreux à faire la démarche d'adhérer. La régression prend un tour dramatique puisque,

tous secteurs confondus, public et privé, le taux de syndicalisation est passé de 25 % à la fin des années 60 aux environs de 5 % aujourd'hui. Cette situation assez spécifique à la France est manifestement très liée à la situation de division du syndicalisme français héritée de la situation très particulière de l'après guerre. La décision de 1966 de confirmer la représentativité des seules cinq confédérations et la pratique des « accords minoritaires » qui permet à n'importe quelle confédération dite représentative de faire valider à elle seule et aussi petite soit-elle, un accord, n'ont pas encouragé ces organisations à sortir de leurs divisions chroniques. Ces divisions affaiblissent le syndicalisme : l'inefficacité, voire l'impuissance du syndicalisme de la fonction publique sur des dossiers aussi importants que les salaires ou la



© GRIMONET PICHERAN



© NICOLE JOYE

RTT, en sont l'illustration. Un consensus semble aujourd'hui s'établir, même si les modalités envisagées et les objectifs poursuivis sont différents, du côté des organisations syndicales les plus importantes, notamment CGT et CFDT, du patronat et du gouvernement pour que soient revues les règles de ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue social. Cette remise à jour devra

permettre de régler la situation des forces syndicales nouvelles (G10 et Sud, UNSA, FSU) apparues depuis 1966, parfois très représentatives dans leur secteur, même si leur implantation reste souvent limitée pour l'essentiel à la fonction publique.

Le rôle de la FSU (Fédération syndicale unitaire)

Née des conflits qui ont conduit à l'éclatement de l'ancienne FEN en 1993, la FSU a, du fait de son histoire, toujours eu le souci de lutter contre la division syndicale.

Forte de 200 000 adhérents, et après une première apparition publique remarquée à l'occasion des événements de décembre 1995, la FSU est devenue aujourd'hui la première fédération de la fonction publique d'Etat. Elle a pour vocation de regrouper tous les personnels intervenant sur le champ de l'éducation, de la recherche, de la culture et de l'insertion, quel que soit le statut de ces personnels.

Elle accueille donc à côté des fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires de la territoriale et des salariés de droit privé (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle présentera, sans prétendre rivaliser avec les grandes confédérations, dans certains départements, des listes de candidats aux prochaines

élections prud'homales). Elle regroupe des syndicats nationaux, organisés par secteurs comme le SNES, le SNUIPP pour le 1^{er} degré, le SNESUP pour l'enseignement supérieur, le SNUEP pour l'enseignement professionnel, le SNASUB pour les personnels administratifs, l'UNATOS pour les personnels TOS, mais aussi quelques syndicats généraux comme le SNPES-PJJ pour la protection judiciaire de la jeunesse ou le SNETAP pour l'enseignement agricole.

A côté des syndicats nationaux, les sections départementales de la FSU et les courants de pensée contribuent à la réflexion et à l'animation de la fédération.

La pratique d'un syndicalisme de métier est la garantie pour le SNES d'être en phase avec les aspirations de la profession, ce que ne permet pas toujours un syndicat général. En même temps, le risque d'approches trop catégorielles, voire corporatistes, est d'autant mieux réduit que le SNES est totalement partie prenante d'une fédération. La fédération, permet la confrontation des points de vue des différents syndicats nationaux et est l'instrument de leur synthèse.

Chacun de ces syndicats est donc porteur d'une approche globale des problèmes de l'éducation et de la jeunesse, comme de la fonction publique, et donc est porteur de cet intérêt général qui reste le fondement de la démarche syndicale.

© DANIEL MAUNOURY



Depuis sa fondation, la FSU tente de contribuer à réduire les divisions du syndicalisme.



© A. DUMONT

Instruit par les difficultés qui ont conduit à la faillite de la FEN, le fonctionnement de la FSU repose sur deux principes statutaires originaux : aucun syndicat national, aucun courant de pensée ne peut à lui seul disposer de plus de 50 % des mandats et ne peut donc à lui tout seul imposer son point de vue à la fédération ; toute décision de la fédération ne peut être prise que si elle recueille 70 % des mandats, ce qui contraint toutes les

composantes à un effort permanent de synthèse. Depuis sa fondation, la FSU tente de contribuer à réduire les divisions du syndicalisme. Après avoir lancé l'idée d'« espaces permanents de débats », elle a proposé, il y a 2 ans, à toutes les forces syndicales, sans aucune exclusive, de travailler ensemble dans un Comité de liaison unitaire interprofessionnel (CLUI). Il s'agit de mettre en commun analyses et réflexions, de mettre sur pied des actions de formation commune et plus généralement de prendre toute initiative susceptible d'aller **vers le rassemblement des forces syndicales**. La FSU travaille dans ce cadre de façon régulière avec le Groupe des 10 et avec la fédération CGT des Finances. Elle entend élargir le cercle des organisations intéressées sans s'interdire pour autant d'explorer toutes les voies de travail bilatéral avec d'autres forces syndicales. C'est ainsi qu'elle participe à un travail commun avec la CGT sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le SNES et la politique

Le SNES ne se reconnaît dans aucun parti politique, quel qu'il soit, ce qui ne l'empêche évidemment pas d'avoir des contacts réguliers avec l'ensemble des partis (hors extrême droite) et avec leurs groupes parlementaires. Il ne se reconnaît pas plus dans un quelconque projet de société construit en dehors de lui-même. En même temps, le SNES ne conçoit pas cette rigoureuse indépendance par rapport au politique comme une forme de neutralité.

Les événements liés à l'élection présidentielle et au choc du 21 avril confirment le SNES dans son choix de se montrer exigeant sur les revendications, tout en

se situant résolument sur le terrain des valeurs et en ne laissant pas aux seuls politiques l'exclusivité du débat sur les alternatives économiques et sociales. Ces alternatives conditionnent en effet pour une large part la possibilité d'obtenir gain de cause sur le fond des revendications. Le SNES souhaite aussi contribuer à l'élaboration d'alternatives à la mondialisation libérale : c'est le sens de son engagement dans le mouvement ATTAC dont il est l'un des membres fondateurs.



Agir, revendiquer, proposer

Le SNES a la conviction que le meilleur moyen de défendre les intérêts « individuels et collectifs » de la profession n'est pas de pratiquer un syndicalisme du refus mais d'être porteur de l'intérêt général, des intérêts de la société, des jeunes et du système éducatif. C'est le sens même de son projet pour l'école (cf. les autres fascicules), qu'il fait évoluer progressivement au fil de ses congrès. C'est en articulant dans ce cadre revendications et propositions qu'il peut obtenir l'appui des jeunes, des parents et de l'opinion, appui sans lequel toute action est condamnée à l'échec. La démarche est difficile parce qu'elle demande aux militants et syndiqués l'effort difficile de **s'impliquer dans la « campagne d'opinion » pour faire connaître nos propositions et parce que les médias ont tendance à ne souligner que la dimension « protestataire » de l'action des syndicats.** Le SNES a fait le choix d'aller au-delà de ce qui constitue les champs traditionnels de l'intervention syndicale et d'investir tous les domaines liés à l'exercice d'un métier qui a beaucoup évolué. Le SNES a créé des observatoires des contenus et des pratiques pédagogiques qui se développent au niveau national (« mercredis des observatoires ») et au niveau des académies.

Les modalités d'action font souvent débat. Aucune forme d'action ne doit être écartée pour peu qu'elle suscite l'adhésion d'une partie importante des collègues (c'est « l'action de masse » par opposition aux actions minoritaires des « avant-gardes éclairées ») et pour peu qu'elle soit susceptible d'être appuyée par l'opinion. La grève de 24 heures peut être un point de départ ou une étape dans une action plus large. La grève reconductible ne doit pas être écartée si elle est bien suivie. Pétitions et manifestations seront d'autant plus efficaces

qu'elles rallieront le plus grand nombre. Par contre, les actions de blocage (grève des notes ou des examens) posent *a priori* la question de la perception qu'en auront les parents d'élèves et l'opinion en général. Les politiques gouvernementales auxquelles le SNES se heurte ont une cohérence, ce qui le conduit à rechercher les conditions d'une action globale. C'est dans ce sens qu'il recherche toutes les convergences au niveau de la FSU d'abord, de l'éducation ensuite, mais aussi de la fonction publique ou même de l'ensemble des salariés. C'est pourquoi il est très attentif au « mouvement social », et notamment au monde associatif en pleine expansion ces dernières années.

La dernière période montre enfin que, de plus en plus, lors des grands mouvements, les personnels entendent bien ne pas déléguer aux organisations syndicales la conduite de leur mouvement et l'élaboration des revendications. Fréquemment, se mettent en place, dans ces circonstances particulières et pour la durée du mouvement, des collectifs ou des AG d'établissement, ce qui ne remet pas en cause l'action des syndicats qui se situe dans la durée. De façon contradictoire, le SNES comme les autres syndicats, souffre dans son fonctionnement quotidien d'une beaucoup trop grande délégation de pouvoirs en ce qui concerne la détermination des revendications et les décisions d'action. Améliorer le fonctionnement démocratique du syndicat, faire se réapproprier le syndicat par des syndiqués qui le ressentent trop souvent comme extérieur à eux-mêmes sont des enjeux majeurs pour la prochaine période.



© NICOLE JOYE



Pour une école plus juste, pour une société plus juste
Pour une profession plus forte
Pour un service public qui donne à tous le meilleur
Des élus qui se battent pour vous tous
Pour un métier plus épanouissant



1, RUE DE COURTY - 75341 PARIS CEDEX 07

STANDARD : 01 40 63 29 00

<http://www.snes.edu>